



Dans les manifestations du 23 septembre, à Haguenau, Sablé, Saint-Malo et Paris.

Après le 7 septembre, ils étaient encore des millions à être en grève et à manifester le 23 septembre pour le retrait du projet de loi. Notre reportage ci-contre indique que les travailleurs veulent porter un coup d'arrêt à l'offensive de destruction. Ils se trouvent confrontés aux « réponses » qui leur sont apportées. Et pourtant, ce que disent les travailleurs, c'est qu'ils ne veulent pas de journées saute-mouton. Ils ne veulent pas d'amendements au projet Sarkozy. Ils veulent son retrait. Dans quelques jours, « l'opposition » s'apprête de nouveau, au Sénat, à amender le projet de texte gouvernemental. Sans attendre, Gérard Larcher, le président du Sénat, « tend la main à la CFDT », pour reprendre son expression. De tous côtés, au nom des conséquences dramatiques pour les femmes du report de 65 à 67 ans de l'âge de départ à la retraite, on veut faire disparaître qu'hommes et femmes sont touchés par le report à 62 ans (lire page 4). On lira, en page 5, les discussions de militants et de travailleurs dans les organisations, les prises de position d'instances qui traduisent cette volonté qui monte d'en bas d'arracher ce pour quoi ils combattent depuis des mois.

Le 23 septembre, la participation, dans de nombreuses villes, a été comparable, voire supérieure, à celle de la précédente journée du 7 septembre. L'AFP rapporte que, si la grève a été moins suivie dans la fonction publique, « les salariés du privé ont souvent été plus visibles dans les manifestations ».

“J'entends parler de continuer les manifestations tous les 15 jours, de manifester le samedi. Ce n'est pas cela qu'on veut ! On veut le retrait !”

(Un manifestant)

Yan Legoff, avec nos correspondants des Ardennes, de Seine-Maritime, du Bas-Rhin, de Gironde, de l'Isère et de Paris

“E

norme ! » C'est le titre du journal local L'Ardennais, rendant compte,

en « une » et sur trois pages intérieures, de la manifestation du 23 septembre à Charleville-Mézières. Le quotidien indique d'emblée que plus de 8 000 travailleurs ont manifesté, soit une « mobilisation largement supérieure à celle du 7 septembre ». Signe remarquable : de « forts contingents du privé, de PSA à Delphi en passant par LU, Invicat ». La manifestation est beaucoup plus dynamique que celle du 7 septembre, rapporte notre correspondant : de nombreux manifestants, de différentes organisations syndicales, poing levé, reprennent à plein poumon le mot d'ordre de « retrait ». « Chez PSA, on a collé pour le retrait, sur tous les panneaux de l'usine », confie un manifestant. « C'est l'ambiance des plus grandes manifestations », se réjouit un autre. Un troisième, encore : « J'entends parler de continuer les manifestations tous les 15 jours, de manifester le samedi. Ce n'est pas cela qu'on veut ! On veut le retrait ! Il faut arrêter la production partout, à la SNCF, dans les transports, dans les usines. Il faut bloquer le pays ! » Manifestation aussi à Haguenau, dans le Bas-Rhin. « Retrait du projet de loi : Tous ensemble, on va gagner », proclament ensemble les unions locales de la CGT, FO, CFDT. Les salariés de l'usine Schaeffler (2 500 salariés) avaient appelé à débrayer. Alain a 54 ans, dont 38 ans de cotisation pour la retraite : « Je suis licencié économique pour avoir refusé une diminution de salaire de 200 euros par mois, qui m'aurait ramené au

SMIC. Je ne retrouve pas de travail. Je suis pour le retrait du texte du gouvernement. » Hubert, lui, a 59 ans. C'est un ancien élu CGT chez Schaeffler, toujours militant : « Je me bats contre la durée d'allongement de cotisation et pour le retour aux 37,5 annuités. J'ai calculé qu'en 2020, le montant des retraites sera amputé d'au moins 20 %. Je suis pour le retrait du projet. »

A Bordeaux, les avis divergent : plus ou moins de monde que le 7 septembre ? Il y avait, en tout cas, encore beaucoup de monde. Sentiment d'une militante : « Le cortège CGT était presque aussi important que le 7. Ce que j'ai ressenti, c'est une extrême détermination, du sérieux et surtout un immense sentiment d'attente, plus ou moins exprimé, mais palpable, vis-à-vis des confédérations syndicales. »

A Rouen, il y avait 65 000 manifestants d'après les organisations syndicales, avec une participation plus importante des ouvriers de Renault Cléon, et une présence remarquable de jeunes. Une cheminote rapporte à notre correspondant : « Dans mon atelier SNCF, nous avons fait une heure d'information syndicale hier avec toutes les organisations syndicales. 74 présents. Tous les responsables syndicaux étaient impressionnés et contents de l'avoir convoquée ensemble. Il y a eu une bonne discussion. J'ai proposé une motion qui soit adressée aux confédérations pour le retrait et la grève jusqu'au retrait. » Dans la même manifestation, un ouvrier de l'usine ATE-CUMSEH : « Je suis toujours pour le blocage du pays. On a laissé trop de temps au gouvernement, manif après manif, ça risque de démobiler. »

Dans la manifestation parisienne, un postier discute avec ses collègues : « Les responsables des confédérations se réunissent demain, il ne faut pas qu'ils nous refassent le coup de 2009 et des grèves saute-mouton qui ne servent à rien. Les gars en ont marre de perdre de l'argent pour rien ! Pas d'actions diluées ! Il faut la grève. »

Impressionnée par le flot incessant des manifestants qui défilent depuis des heures à Paris, pour la deuxième fois en quinze jours, une militante s'exclame : “Et surtout, qu'on ne nous dise pas que les travailleurs ne sont pas prêts... Il va falloir qu'ils nous entendent, là-haut !”

LU DANS LA PRESSE

L'après-23 septembre vu par deux éditorialistes

“Le Monde” : “Un blocage social à hauts risques”

« Nicolas Sarkozy serait bien imprudent de faire croire que, sur la réforme des retraites, il a déjà gagné la partie (...). Un projet inéquitable et une mauvaise méthode débouchent sur un blocage social à hauts risques (...). Face à M. Sarkozy, les syndicats font preuve d'un grand sens des responsabilités. Ainsi, Bernard Thibault résiste-t-il aux velléités de surenchères de sa base et se garde bien d'exiger le retrait de la réforme. Mais si M. Sarkozy reste inflexible et ne fait pas de concessions substantielles, les syndicats, sortis bredouilles de leur combat et affaiblis, ne pourront pas conjurer les risques de radicalisation. Le succès de M. Sarkozy ressemblera alors à une victoire à la Pyrrhus » (éditorial daté du 26 septembre).

“Le Journal du dimanche” : “De quoi nourrir une vraie révolte”

« La France est en train d'accepter ce que tous les pays développés avaient fait avant elle (...). La France résignée ? Pas si sûr. Le niveau de la croissance laisse peu de grain à moudre. La France sort de la crise avec une industrie en lambeaux. Les idées sont en panne. De quoi faire le lit du populisme et nourrir une vraie révolte. Le social prend toujours feu sur une étincelle invisible » (éditorial daté du 26 septembre, d'Olivier Jay).

Au lendemain du 23 septembre



Photo AFP

Chérèque et Thibault dans la manifestation du 23 septembre, à Paris.



Photo Informations ouvrières

Le cortège de la confédération CGT-FO, le même jour.

LE COMMUNIQUÉ COMMUN CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA

“L'exigence d'un véritable débat et d'autres alternatives au projet de loi”

“Les organisations syndicales considèrent que la journée nationale d'action du 23 septembre 2010 est un franc succès. Les salariés du public et du privé, en participant massivement à cette deuxième journée de grèves et de manifestations du mois de septembre, ont réaffirmé leur détermination à ne pas accepter une réforme injuste et inefficace (...).

Cette vaste mobilisation s'accompagne d'un large soutien de la population, qui refuse le report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, ainsi que celui de 65 à 67 ans pour toucher une retraite à taux plein (...).

C'est bien l'exigence d'un véritable débat et l'examen d'autres alternatives au projet de loi qui s'expriment plus fortement (...).

Sachant que le texte de loi sera à l'examen du Sénat à partir du 5 octobre et que la procédure parlementaire pourrait se poursuivre jusqu'au 20 octobre, elles décident :

— d'une grande journée de rassemblements et de manifestations dans le pays le samedi 2 octobre pour conforter la mobilisation et permettre l'engagement de nouveaux salariés dans l'action ;

— de faire du mardi 12 octobre une nouvelle journée massive de grèves et de manifestations pendant le débat au Sénat (...).

Plusieurs organisations participeront à la journée de manifestations européennes du 29 septembre pour s'opposer aux plans de rigueur en Europe. Elle donnera l'occasion à des milliers de salariés français de porter leurs revendications, notamment sur la retraite, à Bruxelles et partout en France.

Les organisations syndicales se reverront le 4 octobre et analyseront la situation. »

24 septembre 2010

LA CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE DE FO

La CGT-FO “réaffirme la revendication de retrait et la nécessité d'un appel unitaire à une journée de grève interprofessionnelle”

“Nous avons réaffirmé (lors de l'intersyndicale) notre revendication de retrait du texte et la nécessité d'un appel unitaire à une journée de grève interprofessionnelle (...). Sans être signataires du texte pour les raisons invoquées et fidèles à notre comportement, tant sur le plan revendicatif que par rapport à “l'unité syndicale”, nous avons confirmé que Force ouvrière est dans l'action commune, l'unité d'action étant une force potentielle et un espoir pour les salariés.

Comme nous l'avons montré le 7 et le 23 septembre, l'action commune n'implique pas la signature de communiqués communs (...).

Il y aura donc :

— Manifestations et rassemblements le samedi 2 octobre.

Nous avons réaffirmé que ce n'était pas “notre tasse de thé”, et que cela laissait entière la nécessité d'une journée de grève de 24 heures pour “bloquer le pays” (...).

— Une journée de grèves et de manifestations le mardi 12 octobre (...).

Notre demande de retrait ou d'abandon gagne du terrain. A nous de l'amplifier le 2 et le 12 octobre (...).

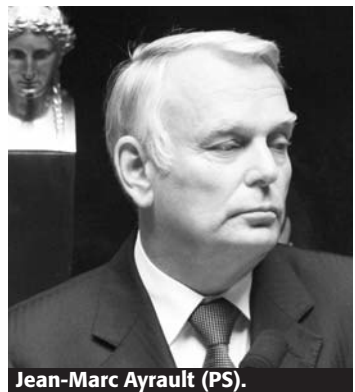
S'agissant du 29 septembre, nous avons rappelé que, pour Force ouvrière, il s'agit d'une journée européenne, et non nationale. »

24 septembre 2010

Les réactions “à gauche”

POUR LE PARTI SOCIALISTE, “L'ISSUE DE LA RÉFORME SE JOUERA EN 2012”

Les journées parlementaires du PS se tenaient au moment même où des millions de travailleurs défilaient dans les rues contre le projet de loi sur les retraites. Mais pour le président



Jean-Marc Ayrault (PS).

Photo AFP

du groupe PS à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, pas question de faire reculer maintenant Sarkozy et son gouvernement : « L'issue de la réforme se jouera en 2012 », lâche-t-il. « Il faut que nous jouions crânement le temps du débat parlementaire », ajoute son collègue Claude Bartolone (*Le Monde*, 23 septembre). La députée PS Marisol Touraine, sur France Info le lendemain des manifestations, résume la stratégie de la direction de son parti par une image tauromachique : « Il va y avoir le débat au Sénat (...). Il s'agira de planter des banderilles politiques dans cette affaire. » En bref, amuser la galerie en attendant les élections de 2012.

Quant à une éventuelle victoire électorale du PS dans 18 mois, elle indique ce qu'il faut en attendre concernant les retraites : « Nous

vivons plus longtemps, donc il est normal que, collectivement, nous travaillions plus longtemps. »

POUR LE PARTI DE GAUCHE, IL FAUT FAIRE PLIER SARKOZY NON PAR LA GRÈVE, MAIS PAR UN RÉFÉRENDUM

Pour le Parti de gauche, qui, avec le PCF, forme le Front de gauche, il faut « continuer à nous mobiliser pour le retrait du projet gouvernemental ». Pas tant par la grève, dit le Parti de gauche (PG), car, « en passant en force, le gouvernement oblige les salariés à de coûteux jours de grève ». Mais alors, comment ? « Exigeons ensemble un référendum ! »

Selon le Parti de gauche, « le gouvernement refuse de retirer (son projet) en répondant que ce n'est pas à la rue de décider. Alors chiche ! Qu'il donne la parole au peuple



Jean-Luc Mélenchon (PG).

Photo AFP

(...). Un référendum serait une issue démocratique et pacifique au conflit en cours sur les retraites. Il suffit pour cela que Nicolas Sarkozy soumette son projet à référendum. »

Exiger platoniquement de Sarkozy un référendum, au lieu de faire grève pour le retrait de son projet : sérieusement, qui peut croire que cela marcherait ?

ÉDITORIAL

Les choses doivent être dites

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

A peine élu secrétaire général du Labour Party de Grande-Bretagne, Ed Miliband a mis les choses au point : « Les images comme “Ed le rouge” sont à la fois fatigantes et stupides. » Pour preuve : « Nous ne nous opposerons pas à toutes les coupes budgétaires. »

Quelques jours plus tôt, le dirigeant et député socialiste de Paris, Jean-Marie Le Guen, déclarait : « La gauche au pouvoir demandera des efforts aux Français, mais elle le fera avec justice. »

France, Grande-Bretagne... c'est partout le même discours. Gare à l'épée de Damoclès, cette dette publique qui imposera à tout gouvernement, de « gauche » ou de droite, les mêmes mesures douloureuses contre les peuples. Gare à cette dette de l'Etat qui ne cesse de grossir... Si l'on ne règle pas la question, nos enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants en subiront d'effroyables conséquences. Devant une telle catastrophe annoncée, l'ouvrier est prié de s'incliner et d'accepter en silence les sacrifices qu'on lui demande.

Parlons-en un peu, tiens, de la dette publique. En cette année 2010, en France, elle dépasse 1 600 milliards d'euros, plus de 80 % du produit intérieur brut (PIB). A 86 %, cette dette est celle de l'Etat. Le seul paiement des intérêts représente le deuxième poste du budget. Mais au fait, d'où vient cette dette ? La propagande officielle nous assène que les dépenses excessives de l'Etat (notamment en salaires des fonctionnaires) provoquent un déficit budgétaire qui s'aggrave chaque année et gonfle mécaniquement la dette publique.

Examinons les faits. Durant l'année 2009, 31 000 emplois (équivalents temps plein) ont été supprimés dans la fonction publique, plus de 100 000 depuis 2007. Donc, de 2007 à 2009, les dépenses de l'Etat en matière de fonctionnaires publics n'ont fait que reculer. Pourtant, pour la seule année 2009, le déficit budgétaire atteint 145 milliards d'euros. Qu'est-ce qui provoque ce déficit ? D'une part, on estime à un minimum de 100 milliards d'euros le manque à gagner fiscal provoqué par la compensation par le budget de l'Etat des exonérations sociales et fiscales pour les patrons, de la baisse de la TVA pour certaines entreprises, du bouclier fiscal pour les plus grandes fortunes, etc. D'autre part, on estime à près de 50 milliards d'euros les intérêts versés pour la dette accumulée les années précédentes.

Au total, donc : 146,5 milliards d'euros (plus que le déficit budgétaire), qui servent à alléger le fardeau des capitalistes (qui utilisent l'argent ainsi épargné pour spéculer encore plus) et à engraisser les fonds spéculatifs propriétaires de la dette.

Les choses doivent être dites : la dette de l'Etat n'est pas la dette du peuple français. C'est pourquoi il est intolérable d'entendre des dirigeants de partis qui prétendent parler au nom des travailleurs et de la démocratie utiliser le même argument de l'endettement pour justifier les « efforts » à venir et les « bonnes réformes » nécessaires des retraites ou de la Sécurité sociale.

Un peu plus tôt, un peu plus tard, le peuple (en France comme dans les autres pays) sera conduit à décréter : nous ne reconnaissons ni n'honorons une dette qui n'est pas la nôtre.

Et il renverra spéculateurs, grandes banques et capitalistes aux conséquences de la faillite de leur système.

Sans attendre, la classe ouvrière exprime, à sa façon, son refus de reconnaître cette dette comme sienne, en exigeant : retrait de la contre-réforme des retraites, ne touchez pas à notre Sécurité sociale.

N'en déplaie au député Le Guen, c'est là qu'est la justice. Nulle part ailleurs.

Projet de loi sur les retraites

Grandes manœuvres au Sénat

Analyse

Nous faire avaler les 62 ans

Nicole Bernard

L'opération est lancée : « La réforme des retraites pénalise d'abord les femmes », titre *Le Monde* (23 septembre). Selon le quotidien patronal *Les Echos* (18 septembre), « le nœud des débats (au Sénat) portera sur le passage de 65 à 67 ans de l'âge de la retraite sans décote. De nombreux députés de la majorité ont souhaité, dans l'hémicycle, que le Sénat remédie au problème spécifique des femmes. »

Quel « problème spécifique » des femmes ?

Selon Marisol Touraine, porte-parole du PS, lors du débat à l'Assemblée, le projet de loi a déjà été amélioré : « Sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, le projet de loi présente quelques améliorations certaines (1), qu'il n'est pas question de nier. »

« Il n'en reste pas moins, poursuit-elle, que le relèvement de l'âge où l'on peut percevoir une retraite sans décote de 65 à 67 ans », qu'elle considère comme « la mesure majeure de votre projet de loi », « vient percuter de face l'objectif d'égalité entre hommes et femmes que vous affichez ».

Elle est rejointe par Martine Billard, députée du Parti de gauche, qui « s'associe à la démarche des associations qui ont décidé de saisir la Halde des conséquences discriminatoires de cette réforme pour les femmes ».

Or, justement, le président du Sénat, Gérard Larcher (UMP), a fait savoir qu'il « estimait qu'il pouvait y avoir des "points de rencontre" avec les responsables syndicaux, notamment avec le secrétaire général de la CFDT, François Chêrèque, qui a formulé plusieurs propositions dont le maintien de l'âge de la retraite à taux plein à 65 ans » (*Les Echos*).

Le président du Sénat récidive dans *Le Journal du dimanche* (26 septembre), selon lequel « Larcher tend la main à la CFDT ». « Il ne faut pas claquer la porte sur les doigts de celui qui l'entrouvre, déclare Larcher. Il y a un sujet pour les femmes nées entre 1950 et les années 60, qui vont subir cet allongement. Nous devons nous pencher sur cette génération transitoire, dont les carrières sont parfois hachées. » Mais, précise-t-il, « les nouvelles bornes d'âge à 62 ans et 67 ans ne sont pas négociables ». Le maintien à 65 ans de l'âge de la retraite sans décote ne concernerait donc pas les hommes, et même pas toutes les femmes !

Chacun le comprend : toute cette affaire n'a qu'un but, qui n'a rien à voir avec le sort des femmes travailleuses : faire admettre que le report de l'âge de départ de 60 à 62 ans est, lui, inéluctable. Ce que pensent d'ailleurs et le secrétaire général de la CFDT et le PS.

Avec tous les salariés, les femmes travailleuses disent : retrait ! Retrait de cette loi scélérate qui s'attaque à tous !

(1) Il s'agit de l'article prévoyant que les indemnités journalières de maternité sont intégrées dans les sommes servant à calculer le salaire moyen de base de la pension, ainsi que de l'article réaffirmant « l'égalité professionnelle hommes-femmes »...

Les sénateurs vont examiner à partir du 5 octobre le projet de loi gouvernemental sur les retraites (et depuis le 27 septembre en commission). Une opération de camouflage est organisée contre l'exigence de retrait du projet, en focalisant le débat sur le seul report de deux ans de l'âge de la retraite « à taux plein », aujourd'hui fixé à 65 ans. Cela suppose comme acquis le report à 62 ans de l'âge légal, qui concerne pourtant la très grande majorité des travailleurs, dont les femmes, qui servent néanmoins de prétexte à cette opération.



Gérard Larcher, du haut de son perchoir au Sénat...

Photo AFP

L'opération au Sénat vue par "Le Monde"

« Le relèvement progressif de l'âge du départ à taux plein de 65 à 67 ans risque de pénaliser les femmes plus que les hommes », estime la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), dans une délibération datée du 13 septembre.

Cet avertissement lancé par la Halde s'ajoute aux multiples mises en garde adressées, depuis juin, au gouvernement. L'Observatoire de la parité (dirigé par la députée UMP Chantal Brune — NDLR) affirmait ainsi que les femmes étaient les « grandes incomprises de la réforme des retraites » (...). Au nom de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, la députée (UMP) Marie-Jo Zimmermann se disait, elle aussi, inquiète (...). La Halde demande donc le maintien de l'âge de départ à taux plein à 65 ans pour les personnes « ayant pris un congé parental ou pour soins apportés à un enfant ou un parent malade ».

Au nom de l'Observatoire, Chantal Brunel propose, elle, de maintenir à 65 ans l'âge de départ à taux plein pour les femmes ayant deux enfants. Le président du Sénat, Gérard Larcher, s'était déclaré ouvert à ces propositions (...) » (*Le Monde*, 23 septembre). **Maintenir (éventuellement) les 65 ans pour certaines femmes, pour imposer à tous (hommes et femmes) les 62 ans, il fallait y penser !** ■

“Retraite des femmes” : trois faits pour dévoiler l'entourloupe

1. L'âge de départ à la retraite des femmes, ce n'est pas 65 ans, mais 61,4 ans en moyenne

L'âge moyen de départ à la retraite des femmes, ce n'est pas 65 ans. C'est 61,4 ans, soit en dessous de ce que le projet de loi veut imposer à tous, hommes et femmes. Ce qui signifie que pour la grande majorité des travailleurs (hommes et femmes), la borne d'âge la plus importante, ce n'est pas 65 ans, mais 60 ans (l'âge légal de départ à la retraite).

En 2008, rien que dans le privé, 23 859 femmes et 78 005 hommes ont fait liquider leur retraite avant 60 ans.

194 578 femmes et 192 525 hommes ont fait liquider leur retraite à 60 ans.

489 000 salariés, hommes et femmes, sont donc partis en retraite au plus tard à 60 ans. Ce serait impossible avec le relèvement à 62 ans de l'âge légal de la retraite prévu par le projet de loi Sarkozy.

Chaque année, des centaines de milliers de femmes (et d'hommes) devraient travailler jusqu'à deux ans de plus du seul fait de cette mesure.

2. Partir à 65 ans ne garantit pas une retraite complète

65 ans (67 ans avec le projet Sarkozy-Woerth) est l'âge de la retraite à « taux plein ». Il vaut mieux 65 ans que 67 ans, c'est sûr. Mais qu'est-ce qu'une retraite « à taux plein » ? C'est une retraite sans décote. Mais, attention : ce n'est pas nécessairement une retraite complète. Depuis les lois Balladur-Veil (1993) et Fillon (2003), deux situations se présentent suivant l'âge du salarié.

SALARIÉ ÂGÉ DE 60 ANS À MOINS DE 65 ANS

Si le salarié n'a pas validé tous les trimestres exigés, il subit une double pénalité : réduction proportionnelle au nombre de trimestres manquants, à laquelle s'ajoute une « décote » de 1,25 % par trimestre manquant.

SALARIÉ DE 65 ANS OU PLUS

Jusqu'à aujourd'hui, un salarié, à cet âge, peut partir en retraite sans décote quel que soit le nombre de trimestres validés. Mais attention : le montant de sa retraite sera toujours proportionnel au nombre de trimestres validés : **l'abattement qui en résulte est d'autant plus important que la durée légale de cotisation est longue.** Et cela pour les hommes comme pour les femmes.

Par exemple, si un salarié, à 65 ans, n'a validé que 81 trimestres (20,25 ans) en 2010, alors que la durée légale de cotisation est de 162 trimestres (40,5 ans), sa retraite (pourtant sans décote) est divisée par deux.

3. Qu'est-ce qui pénalise les salariés avec des carrières incomplètes ?

Si l'on voulait vraiment se soucier des travailleurs ayant, pour des motifs divers, des carrières incomplètes, alors il faudrait bloquer toute augmentation de la durée légale de cotisation. Ce serait d'ailleurs l'intérêt de tous les travailleurs, hommes ou femmes, quels que soient les aléas de leurs carrières. Rappelons que la durée légale de cotisation était de 37,5 annuités jusqu'en 1993 (pour

le public comme pour le privé) ; elle a été portée, par paliers, à 40,5 annuités aujourd'hui (2010) du fait de la loi Fillon de 2003, qui prévoit encore de l'augmenter les années suivantes (41,5 annuités d'ici à 2020). Sur ce point, la direction du PS, qui prétend faire grand cas des femmes, approuve ouvertement les orientations du gouvernement. ■

Elle a dit



« Le débat, il a lieu à l'Assemblée, au Sénat, mais aussi devant les Français,

pour que les Français se rendent compte que nous sommes porteurs d'une autre réforme (...). Nous préconisons aussi, évidemment, des mesures démographiques. Nous vivons plus longtemps, donc il est normal que, collectivement, nous travaillions plus longtemps (...). La réforme du gouvernement (...) repose exclusivement sur un travail supplémentaire de ceux qui ont commencé à travailler jeunes ou ceux qui ont eu des carrières hachées. Les autres, la réforme ne les concernera pas. »

Marisol Touraine, porte-parole du PS sur les retraites, sur France Info, le 24 septembre.

DÉBATS, MOTIONS ET DÉCLARATIONS DANS LES SYNDICATS APRÈS LES MANIFESTATIONS DU 23 SEPTEMBRE

“Nous demandons que notre fédération et notre confédération s'expriment clairement pour le retrait du projet de loi”

Dans des assemblées tenues le 23 septembre ou le lendemain, dans les réunions de leurs instances qui ont suivi, plusieurs syndicats ont décidé d'interpeller leurs directions. Certains s'interrogent ouvertement sur le communiqué de l'intersyndicale du 24 septembre (*lire page 3*). Tous expriment la volonté que les confédérations prennent leurs responsabilités dans l'appel à la grève jusqu'au retrait.

Communiqué commun de syndicats enseignants de l'académie de Lille

“Pour un nouvel appel unitaire à la grève interprofessionnelle et la mise en débat de sa reconduction, afin d'obtenir le retrait de ce projet de loi”

« Les syndicats Action et Démocratie (A & D), CGT éduc'action, SNCL, SNES-FSU, SNETAA, SN-FO-LC, SUD Education, du Nord et de l'académie de Lille, déclarent leur opposition la plus totale à la remise en cause de la retraite à 60 ans, à l'allongement de la durée de cotisation et à la pseudo-convergence public-privé, qui menace l'ensemble des systèmes et régimes de retraite des agents publics et des salariés du privé, et notamment le Code des pensions. Ils considèrent que le projet de réforme du gouvernement n'est ni amendable ni négociable, et qu'en tout état de cause, il ne peut y avoir aucune contrepartie acceptable au report de l'âge légal après 60 ans, de l'âge de départ en retraite à taux plein (sans décote) au-delà de 65 ans et à l'allongement de la durée de cotisation.

C'est pourquoi les syndicats A & D, CGT éduc'action, SNCL, SNES, SNETAA, SN-FO-LC et SUD Education prennent position pour le retrait du projet de loi et appellent à l'ouverture de véritables négociations sur la base de la situation de 1993 (ce qui implique aussi le retrait de la loi Fillon sur les retraites de 2003). Les organisations syndicales réclament en outre pour la fonction publique la prise en compte de ses spécificités, comme la durée des études dans le calcul des annuités et du montant de la pension.

L'Assemblée nationale a voté, mais rien n'est joué. On peut gagner. Les salariés ont exprimé depuis des mois, et encore plus massivement le 7 septembre et le 23 septembre, leur rejet de la réforme gouvernementale.

Or malgré les grèves et manifestations très importantes qui se succèdent, le gouvernement refuse toujours de reculer.

C'est pourquoi les syndicats A & D, CGT éduc'action, SNCL, SNES, SNETAA, SN-FO-LC et SUD Education se prononcent pour un nouvel appel unitaire à la grève interprofessionnelle et la mise en débat de sa reconduction, afin d'obtenir le retrait de ce projet de loi. »

Motion de l'assemblée générale des personnels de Météo France du site Paris Alma

“L'AG charge les représentants des syndicats de faire connaître à leurs instances la demande d'une grève interprofessionnelle”

« L'assemblée générale réunie le 24 septembre constate que la grève du 23 a été suivie à Météo France, tout en n'atteignant pas le niveau du 7 septembre.

Elle enregistre l'unité réalisée des organisations de la Météo à Paris pour exiger “le retrait du projet de loi sur les retraites” et la participation à la manifestation derrière une banderole commune. La manifestation du 23 a été puissante.

L'AG estime que la mobilisation doit se poursuivre non seulement contre une réforme des retraites in-



Dans la manifestation du 23 septembre, à Bordeaux...

ceptable, qui doit être retirée, mais aussi pour prévenir de nouvelles attaques contre, entre autres, l'assurance maladie, prévues par le Medef et le gouvernement.

L'AG charge les représentants des syndicats FO, CGT, SPASMET et CFDT de faire connaître à leurs instances la demande d'une grève interprofessionnelle qui puisse sérieusement faire reculer le gouvernement et d'inscrire toute initiative dans cette perspective. »

Motion adoptée par l'assemblée générale des personnels des Finances publiques de Haute-Loire à l'initiative des syndicats CGT, FO et Solidaires

“Assez de grèves saute-mouton !”

« Cette loi n'est ni négociable ni amendable. Et elle doit être purement et simplement retirée. C'est pour cela que nous sommes en grève ce 23 septembre, mais nous ne vou-

lons pas que cette journée de grève soit une énième journée d'action avant la prochaine qui ne servirait qu'à démobiler.

Les personnels réunis en assemblée générale s'adressent aux responsables des syndicats nationaux, des fédérations, des confédérations : assez de grèves saute-mouton ! Si le gouvernement n'a pas cédé ce soir, il est de votre responsabilité d'appeler tous les salariés à la grève jusqu'au retrait du projet de loi. Nous sommes prêts à répondre à votre appel à la grève interprofessionnelle et à une manifestation nationale à Paris le 5 octobre 2010.

C'est pourquoi nous décidons de demander :

1. aux syndicats nationaux, fédérations syndicales de la fonction publique qu'ils se rencontrent et prennent toutes les dispositions pour préparer la grève jusqu'au retrait ;

2. aux confédérations syndicales qu'elles appellent à la grève jusqu'au retrait et à une manifestation nationale à Paris. »

ALPES-MARITIMES

Discussion entre militants dans une usine

Le 7 et le 23 septembre, les collègues de mon entreprise étaient en grève pour le retrait du projet de loi sur les retraites. Nous avons participé aux manifestations avec les salariés du privé et du public du secteur pour exiger le retrait du projet gouvernemental. Depuis le 24, une discussion s'est engagée.

« Le 2 et le 12 octobre, il faut être encore plus nombreux.

— On nous a déjà dit cela après le 24 juin. On était bien plus nombreux le 7, pour quel résultat ? Les journées d'action permettent aux salariés d'exprimer leur désaccord, mais elles ne permettent pas de faire reculer le gouvernement.

— J'étais en grève le 7 et il y avait du monde. Mais les journées d'action me posent problème, car le gouvernement persiste. Les nouvelles initiatives qui sont annoncées ne m'emballent pas. Il y a un risque de démobilitation et de perte de crédibilité.

— Je comprends, mais je ne vois pas bien comment on passe d'un mouvement non participatif aux prochaines manifestations à un mouvement national avec grève interprofessionnelle plus ferme jusqu'au retrait de la réforme...

— J'en suis à ma quatrième grève contre la réforme des retraites. Maintenant, je me pose des questions. Est-ce que cela vaut le coup de faire la prochaine, est-ce que l'on a une chance de gagner ?

— J'irai à la manifestation du 2 pour ne pas alimenter le discours de ceux qui disent que les gens se démobilitent et acceptent la réforme. Mais je ne comprends pas pourquoi les syndicats n'appellent pas à la grève reconductible.

— Le problème, c'est que les gens n'ont pas les moyens de faire une grève dure.

— En 1995 et en 2003, on n'avait pas plus de moyens, et pourtant on était en grève pour le retrait dans l'unité CGT et FO.

— Mais aujourd'hui, es-tu prêt à la grève jusqu'au retrait ?

— Je suis prêt à répondre à un appel national à la grève interprofessionnelle, mais je ne suis pas d'accord pour poser la question comme si cela dépendait d'une décision individuelle.

— Depuis quelques jours ont lieu des grèves reconductibles dans quelques entreprises et secteurs du public.

— Ça ne peut pas continuer comme cela, avec des initiatives isolées. On a des organisations, il faut que les fédérations et les confédérations appellent à la grève jusqu'au retrait. Je suis d'accord que ça ne serait pas facile pour tout le monde, mais au moins on aurait une perspective pour gagner.

Correspondant ■

Le syndicat CGT du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

“Le communiqué de l'intersyndicale confédérale est en deçà de nos attentes”

« La commission exécutive du syndicat CGT du CNFPT s'est réunie le 24 septembre 2010 (...). Notre syndicat a été au sein de notre établissement la cheville ouvrière d'une action unitaire pour le retrait du projet de loi dans le cadre d'une intersyndicale avec la CFTC, FO et l'UNSA (...). Le 23 septembre, nous étions encore plus nombreux à être mobilisés que le 7 septembre. Il faut poursuivre sur cette dynamique de montée en puissance de la mobilisation — sinon, le risque d'essoufflement est réel (...).

C'est au cours de nos travaux que nous avons pris connaissance du communiqué commun de l'intersyndicale confédérale du 24 septembre. Le communiqué est en deçà de nos attentes.

Nous rappelons notre demande que notre fédération et notre confédération s'expriment clairement pour le retrait du projet de loi.

Dans ces conditions, la formule du communiqué intersyndical — “le vote de ce projet dans sa logique actuelle n'est pas d'actualité” — ne correspond pas à cette exigence.

Nous n'envisageons pas que des amendements, quels qu'ils soient, légitiment le vote de ce projet de loi.

Ce projet de loi n'est ni amendable ni négociable. Il doit être retiré.

Nous entendons mettre toutes nos forces syndicales au sein de notre établissement et en lien avec les autres structures de la CGT (CSD, UL, UD) pour amplifier et élargir la mobilisation du personnel et du monde du travail.

Nous demandons à notre fédération et à la confédération de prendre toutes les dispositions pour créer les conditions d'une mobilisation unitaire qui permette d'ouvrir dès le 12 octobre la perspective d'une grève reconductible jusqu'au retrait du projet de loi.

Nous demandons à notre confédération de défendre ces positions, notamment lors de la rencontre intersyndicale du 4 octobre. »

Motion adoptée à l'unanimité le 24 septembre 2010